

Lumières des Cités

Académie de Rouen 13^e promotion

Le programme *Lumières des Cités* a été lancé en 2005. La mise en place et le suivi du dispositif sur l'Académie de Rouen sont assurés par le Centre Régional Information Jeunesse (CRIJ) Normandie Rouen en étroite collaboration avec le rectorat de l'Académie de Rouen en charge du recrutement des jeunes lauréats.

Quels sont les partenaires de *Lumières des Cités* ?

- L'État (la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (CGET))
- Les rectorats de l'Académie de Rouen et de l'Académie de Caen
- La Région Normandie
- Le Fonds Caisse d'Épargne Normandie pour l'Initiative Solidaire
- Le Groupe La Poste
- La Matmut
- La SNCF
- Les CRIJ de Normandie

La reconnaissance de cette action par le Défenseur des droits et le label européen « Tous différents, tous égaux » attestent de la pertinence de ce programme spécifique à la Normandie. **Ce dispositif permet d'aider des jeunes de milieux socio-économiques modestes, de toute l'Académie de Rouen, répondant à l'ensemble des critères de sélection.**

Chaque année, les nouveaux lauréats et leurs familles sont invités à **une réception organisée à la Préfecture en octobre et à la Région (site de Rouen) en février**, en présence des instances universitaires et des Proverseurs de l'académie, ainsi que des maires des communes d'origine des jeunes.



tous différents
tous égaux
www.tousdifferentstousegaux.fr



Lumières des Cités

Académie de Rouen 13^e promotion

100 LAURÉATS POUR 2017/18



POURQUOI PAS VOUS !

POUR TOUTES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

www.lumieresdescites.com
www.crijnormandierouen.fr

contact@lumieresdescites.com

À QUI S'ADRESSE LUMIÈRES DES CITÉS ?



Lumières des Cités s'adresse aux jeunes répondant aux critères suivants :

- **Être en classe de terminale** dans un lycée public de Seine-Maritime et Eure quel que soit le baccalauréat préparé (général, technologique, professionnel ou agricole).
- **Résider dans des zones Politique de la ville** (Possibilité de repérer ces lieux sur <http://sig.ville.gouv.fr/>)
- **Être boursier du secondaire**
Si vous n'êtes pas boursier mais si les revenus de votre famille sont très modestes, vous pouvez déposer un dossier de candidature.
- Avoir de **bons résultats scolaires** attestés par vos bulletins de notes et confirmés par vos professeurs **et votre chef d'établissement**.
- **Entreprendre des études supérieures** (université, classe préparatoire, DUT, BTS...) correspondant à un projet ambitieux, réfléchi et cohérent.

Afin de valoriser les filières industrielles très présentes en Normandie, le jury de sélection apportera une attention particulière aux dossiers des bacheliers qui poursuivront dans cette voie.

- Faire preuve d'un **comportement citoyen** (participation à la vie de votre lycée, à des associations, à des projets de solidarités, pratiques sportives ou culturelles...).

ATTENTION : si vous souhaitez poursuivre vos études supérieures via un contrat d'apprentissage ou un contrat de professionnalisation, vous ne pouvez pas candidater à *Lumières des Cités*.

ÊTRE LAURÉAT-E LUMIÈRES DES CITÉS, ÇA APORTE QUOI ?

Devenir lauréat-e *Lumières des Cités*, c'est tout d'abord être reconnu-e pour votre investissement dans votre travail, pour l'ambition personnelle que vous manifestez et ceci parfois, en dépit de difficultés financières, sociales et/ou culturelles. C'est également la reconnaissance de votre famille et des enseignants qui s'engagent à vos côtés.

Être lauréat-e *Lumières des Cités* vous apportera tout au long de votre **1^{re} année d'enseignement supérieur** :

- un **suivi par des référents** dont la mission est de vous aider en cas de problèmes ou d'interrogations personnelles (hors domaine scolaire),
- une **bourse** (600 € en 2016/2017),
- un accès facilité aux **jobs d'été** proposés par les partenaires du Dispositif.

Découvrez le programme *Lumières des Cités* en consultant le site :

www.lumieresdescites.com

Des informations complémentaires ?
Adressez vos questions par mail à :

contact@lumieresdescites.com

COMMENT S'INSCRIRE ?

- Retirez votre dossier de candidature auprès du CPE ou du secrétariat des élèves de votre lycée.
- Complétez-le (sans oublier les pièces justificatives nécessaires à l'instruction de votre dossier) et déposez-le au secrétariat des élèves **avant le 12 mai 2017**.

Votre dossier sera alors transmis par votre proviseur, avec l'avis de vos professeurs, au rectorat de l'Académie de Rouen.

Les dossiers de candidature seront examinés **début juillet par un jury** composé de membres de diverses origines professionnelles, privées et publiques qui sélectionneront **100 dossiers** suivant les critères précisés dans ce document.

À l'issue des résultats du Bac (obtention obligatoire dès la 1^{re} session), **vous serez informé-e de la décision finale par courrier fin juillet 2017**.

Retrouvez des informations sur les filières d'études supérieures et les métiers en accédant au site du CRIJ Normandie Rouen (www.crijnormandierouen.fr), à celui de La cité des Métiers (www.citedesmetiershautenormandie.fr) ou à celui de l'ONISEP (www.onisep.fr/Pres-de-chez-vous/Normandie/Rouen).

Vous pouvez également consulter les informations sur place en vous rendant :

- au CRIJ Normandie Rouen (84, rue Beauvoisine à Rouen),
- dans les BIJ et PIJ constituant le réseau Information Jeunesse (retrouvez toutes les coordonnées sur www.crijnormandierouen.fr - Rubrique « Découvrez les BIJ et PIJ »),
- à la cité des Métiers (115, bld. de l'Europe à Rouen),
- dans les différents CIO de l'Académie de Rouen.

INDUSTRIE

COMMERCE

SANTÉ

DROIT

COMMUNICATION

